

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** FINK - Lactic Dip
- **Code du produit:** 18200
- **UFI:** EX03-V0VVV-R00P-GMVV
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pour d'autres utilisations contactez le fabricant!
- **Étape du cycle de vie**
IS Utilisation sur sites industriels
PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Catégorie du produit** PC8 Produits biocides
- **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
FINK TEC GmbH
Oberster Kamp 23
D-59069 Hamm
Tel. 0049-2385-73-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Regulatory Affairs
E-Mail: regulatory@finktec.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
FR: Numéro ORFILA (INRS):
+33 (0)1 45 42 59 59
- LU: Centre anti-poison Belgique:
(+352) 8002-5500
- BE: Centre anti-poison Belgique:
+32 70245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide L-(+)-lactique
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Numéro index: 607-743-00-5 Reg.nr.: 01-2119474164-39	acide L-(+)-lactique Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	≥5-≤10%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≤7,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Transporter à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
En cas de symptômes : Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- **Après contact avec la peau:**
En cas de plainte consulter un médecin
Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2024

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 11.01.2022

Nom du produit: FINK - Lactíc Dip

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour obtenir une assistance médicale.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Matériau approprié pour les conteneurs: HDPE
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 56-81-5 glycerol

VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ (brouillard)

· **PNEC**

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique

PNEC 1,3 mg/l (Freshwater)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Vêtements de protection selon EN ISO 13688
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Si les poussières / vapeurs / aérosols ou les valeurs limites sont dépassées, porter une protection respiratoire avec un filtre approprié ou un appareil respiratoire autonome.
Filtre ABEK-P2 (EN 14387)
- **Protection des mains:** Des gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
> 120 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection hermétiques
Lunettes de sécurité selon EN 166
- **Protection du corps:**
Vêtements de protection selon EN 13034
Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Rouge
- **Odeur:** Faible, caractéristique

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2024

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 11.01.2022

Nom du produit: FINK - Lactif Dip

(suite de la page 2)

- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20 °C: 3,5
- Viscosité: Non déterminé.
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité: Entièrement miscible
- l'eau: Non déterminé.
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative: 1,04 g/cm³
- Densité à 20 °C:
- 9.2 Autres informations
- Aspect: Visqueuse
- Forme:
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 0,0 %
- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles: néant
- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant
- Gaz sous pression: néant
- Liquides inflammables: néant
- Matières solides inflammables: néant
- Substances et mélanges autoréactifs: néant
- Liquides pyrophoriques: néant
- Matières solides pyrophoriques: néant
- Matières et mélanges auto-échauffants: néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau: néant
- Liquides comburants: néant
- Matières solides comburantes: néant
- Peroxydes organiques: néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: néant
- Explosibles désensibilisés: néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique

Oral	LD50	3.543 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)

CAS: 56-81-5 glycerol

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	56.750 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC0[4h]	>5.850 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
- La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique

EC50[3h]	>100 mg/l (activated sludge)
EC50[48h]	130 mg/l (Daphnia magna)
EC50[72h]	>2.800 mg/l (pseudokirchn. subcapitata (Grünalge))
LC50[96h]	130 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
LOEC	2,18 mg/l (fish)
NOEC (chronische Aqua Tox)	1.900 mg/l (pseudokirchn. subcapitata (Grünalge))

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2024

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 11.01.2022

Nom du produit: FINK - Lactif Dip

(suite de la page 3)

CAS: 56-81-5 glycerol

LC50[96h] 54.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Composants:** Aucune autre information pertinente disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (UE) 2020/878
Réglementation (EG) Nr. 1272/2008
réglementation (EG) Nr. 1907/2006
Réglementation (EG) Nr. 528/2012
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Evaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Forschung und Entwicklung

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2024

Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 11.01.2022

Nom du produit: FINK - Lactic Dip

(suite de la page 4)

· **Contact:**

Herr Dr. Fink

Tel. 0049-2385-73-300

· **Date de la version précédente:** 30.03.2021

· **Numéro de la version précédente:** 8.0

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR